

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 13 septembre 2022**

Date : Mardi 13 septembre 2022

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous, il est 18 h 32 et je déclare la séance du conseil d'arrondissement ouverte. Merci à toutes et à tous pour votre présence. C'est donc notre premier conseil d'arrondissement de la rentrée, je vais revenir en quelques mots sur les actions de la mairie d'arrondissement de cet été et puis aussi autour de la rentrée. Je crois que l'on a tous vécu le même été, un été chaud, ponctué de sécheresses et de canicules et donc, ça nous oblige à penser le changement climatique comme étant vraiment un enjeu politique et donc à atténuer les effets du changement climatique et aussi à adapter nos modes de vie. Je pense à quelques projets de la mairie du 7<sup>e</sup>, notamment des projets d'îlots de fraîcheur qui vont arriver autour de la place Jules Guesde, par exemple, et à la politique d'adaptation au changement climatique que nous avons menée cet été en ouvrant une salle climatisée pour les personnes de l'arrondissement qui seraient en situation de fragilité, qui n'auraient pas la climatisation chez eux, donc il était possible jusqu'à la fin du mois d'août de venir trouver un moment de répit et de fraîcheur à la mairie du 7<sup>e</sup>. Une autre action qui a eu un fort succès, je regarde Yacine FEKRANE, c'est la piscine éphémère de Gerland. La piscine historique Tony Garnier était fermée pour travaux, vous savez qu'elle a été reprise par le LOU et donc, la Ville a voulu quand même offrir une solution de piscine, offrir une solution de fraîcheur aux habitants de Gerland en ouvrant cette piscine éphémère au sein du parc de Gerland et qui a eu finalement son petit succès, les familles étaient au rendez-vous.

Ensuite, on ne peut pas commencer ce conseil d'arrondissement sans parler de rentrée scolaire et donc, je souhaite, non pas à vous, mais à tous les enfants du 7<sup>e</sup> arrondissement une très belle rentrée. Nous étions avec Florence LÉCLUSE et Stéphanie LÉGER à la rentrée scolaire d'Aristide Briand qui est donc l'école de la Cité Jardin, et l'on a pu découvrir ensemble la devise de l'école qui avait été choisie par les enfants l'année dernière. Je ne me souviens plus de ce que c'était, la devise, « Amitié, respect et apprentissage », je crois que ce n'est pas forcément dans le bon ordre, mais ce sont les trois mots qui ont été choisis par les enfants. J'y suis retournée la semaine d'après avec le maire, Grégory DOUCET, pour goûter les menus de la cantine donc là aussi, il y a une petite révolution, parce que désormais, c'est 50 % de bio, 50 % de local, deux menus au choix, soit le menu 100 % végétarien qui s'appelle « Jeune pousse », soit un menu viande, poisson et végétarien qui s'appelle « Petit bouchon » et surtout, zéro augmentation de tarif et je crois que c'est important de le rappeler pendant cette période où le pouvoir d'achat est mis à mal. Voilà pour la rentrée scolaire.

On a aussi eu une rentrée solidaire ici même dans le cadre de la mairie, au rez-de-chaussée, puisque nous accueillons toujours des familles à la rue via l'association Notre-Dame des Sans-Abri et j'ai eu l'occasion de remettre des cartables avec Sandrine RUNEL et Stéphanie LÉGER aux familles du foyer, et ces cartables, trousse et fournitures scolaires avaient été récoltés par l'Agence du don en nature et donc, les enfants du foyer de Notre Dame des Sans-Abri vont pouvoir aller à l'école équipés.

Je termine cette introduction pour saluer et remercier les cent-soixante associations qui ont participé au Forum des associations qui s'est tenu au parc Blandan le 3 septembre dernier et puis vous aussi, mesdames et messieurs les élus, vous étiez là, donc c'est encore une belle édition, même si elle a été gâchée aux alentours de 15 h 30 par le déluge de pluie, mais on

s'y attendait. Je crois qu'entre 10 h 00 et 15 h 30, tout le monde a pu profiter des stands et des conversations autour de ces stands.

Et puis, je vous annonce aussi un événement qui va arriver et qui est les Journées du patrimoine du 17 septembre. Il y a beaucoup, beaucoup d'événements dans le 7<sup>e</sup>, donc évidemment au Parc Blandan où les bâtiments vous sont ouverts et il y aura des visites commentées ; à la Halle Tony Garnier également qui ouvre ses portes et qui propose un certain nombre d'activités, de concerts ; la Maison des projets de Gabriel Péri accueille aussi une exposition du réseau Traces ; et puis, la mairie propose aussi une activité assez inédite, il s'agit d'une pièce de théâtre immersive qui a été montée par une compagnie de théâtre qui s'appelle la Compagnie des gens normales et donc, vous allez découvrir la mairie sous un nouvel œil, l'action se passe il y a 100 ans, donc c'est l'inauguration de la mairie en 1912 et on se rend compte que le portrait du maire a disparu et on plonge dans une enquête et ça nous permet de découvrir les différentes salles de la mairie que vous ne connaissez peut-être pas encore. Je vous invite samedi 17 septembre à 14 h 00, il y a trois sessions lors de cet après-midi des Journées du patrimoine.

Voilà les quelques informations que je voulais vous délivrer.

#### **- Désignation d'un secrétaire de séance : Clément ESCARAVAGE**

Mme LA MAIRE : Je vous propose donc de passer à notre ordre du jour en commençant par désigner un secrétaire de séance et je propose le nom de Clément ESCARAVAGE. Est-ce qu'il y a des oppositions ou d'autres volontaires ? Non, Clément ESCARAVAGE, vous êtes tout désigné, je vous en prie, vous pouvez y aller pour l'appel.

#### **PRÉSENTS :**

Mme DUBOT, M. VOITURIER, Mme PASIECZNIK, M. MIACHON DEBARD, Mme WIBER, Mme LECLUSE, M. ESCARAVAGE, Mme GRIES, M. CHENAUX – Mme GALLICE, Mme TOMIC, M. CHIHU (absent sur le point n° 13), Mme DE LAURENS, M. MONOT (départ après le point n° 4 : pouvoir donné à M. ESCARAVAGE), M. FEKRANE, Mme VACHER

#### **EXCUSÉS :**

M. ORGOGOZO  
M. BOSETTI  
Mme HENOCQUE  
M. MICHAUD  
M. SÉCHERESSE  
Mme PÉCOURT  
M. DOSSUS  
Mme RAMIREZ  
Mme DESRIEUX  
Mme BREUIL  
M. MONOT (départ après le point n° 4)

#### **POUVOIRS À :**

Mme LÉCLUSE  
Mme GRIES  
Mme DUBOT  
Mme DE LAURENS  
  
M. VOITURIER  
M. CHIHU  
Mme WIBER  
  
M. ESCARAVAGE

#### **ABSENTS :** Mme PEILLON

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur ESCARAVAGE.

#### **- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2022**

Mme LA MAIRE : Avant de passer aux questions du Conseil de la vie associative et locale, je vous propose d'adopter le procès-verbal de la dernière séance qui s'est donc tenue le 21 juin. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? Non, je le sou mets donc à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous passons à notre première partie d'ordre du jour et donc, il est de tradition désormais à chaque conseil d'arrondissement d'entendre les questions qui ont été exprimées au sein du Conseil de la vie associative et locale. Ça peut être soit des questions qui sont posées directement à la mairie du 7<sup>e</sup>, soit une question qui s'adresse à la Ville de Lyon et que nous délibérerons et puis transmettrons au maire de Lyon qui sera tenu de répondre à notre Conseil de la vie associative et locale, soit des vœux qui peuvent être également délibérés par les élus. La première saisine de cette séance concerne la logistique urbaine et le droit des piétons. Je résume très brièvement. C'est donc Monsieur PONS qui est rapporteur pour cette question au nom de la Ligue du Rhône contre la violence routière. Je vous cède la parole, Monsieur PONS pour 3 minutes.

### **1. Saisine du CVAL : sécurisation des livraisons dans le 7<sup>e</sup> arrondissement**

Rapporteurs : Monsieur PONS au nom de la Ligue du Rhône contre la violence routière / Vincent MONOT

M. PONS : Merci, Madame la Maire. Mesdames et messieurs les conseillers d'arrondissement, la question porte en effet sur la sécurisation des livraisons dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Les livraisons aux différents établissements, que ce soit des magasins, des restaurants, des cantines scolaires et d'entreprises et que sais-je encore et aux particuliers, notamment les colis des courses, sont fréquemment réalisées en stationnant les véhicules de livraison sur les trottoirs. Vous voyez ici un certain nombre de cas, typiquement, qui montrent à la fois la recrudescence de ces opérations sur trottoirs et leur présence dans de nombreux endroits du 7<sup>e</sup> arrondissement, que ce soit quai Claude Bernard ou d'autres rues, vous voyez des véhicules qui occupent largement le trottoir au détriment notamment des piétons, et que ce soit même juste en bas d'ici. D'une façon éventuellement tout à fait répétée tous les jours aux mêmes horaires par les mêmes personnes. Il s'agit également d'avoir des livraisons en double fil, que ce soit par exemple dans les couloirs de bus comme rue de l'Université ou rue Marc Bloch, ou encore tout près de là, rue Elie Rochette, quand vous avez un camion relativement large qui reste là.

En plus de ça, il n'y a pas que les piétons qui sont impactés, mais également les cyclistes quand il y a des livraisons sur bandes cyclables dans le sens ou à contresens de la circulation automobile. Là, par exemple, devant le président de la Métropole attablé juste en face de là, et on le voit répété que ce soit rue de Marseille, rue Chevreul, par des camions de différentes tailles, que ce soit plus ou moins petit, en rappelant notamment que ce genre de cas a conduit à la mort, à Strasbourg, d'un cycliste dans des circonstances tout à fait identiques. On retrouve bien entendu tout un tas d'entreprises, d'autoentrepreneurs ou de grandes entreprises comme La Poste ou des gens qui sont là simplement pour livrer une petite chose. Mais ça peut être en bloquant complètement une rue, même quand la rue est une voie d'accès au service d'urgence hospitalière comme cela se passe rue Raulin tous les matins lorsque le Crous est livré et ça, c'est quelque chose qui date depuis 2015, depuis l'existence du restaurant du Crous, une chose qui a été largement documentée au fil des années. Et quand une ambulance arrive, il s'agit simplement de faire le tour, quelle que soit l'urgence. Ces comportements ont été signalés depuis de nombreuses années à la Ville de Lyon, pour rappel, cela fait l'objet lors du CICA du 3 mars 2015 d'une question : comment prendre des mesures pour avoir un

aménagement de ces problèmes ? Les réponses, vous les avez dans les comptes-rendus qui ont été faits à l'époque. Réponses d'ailleurs assez longues de la part de la Ville de Lyon. Ce problème a été, 2 ans et demi après, remis sur le tapis lors du CICA du 8 novembre 2017 par la question n° 6 Urbanisme et livraisons en reprenant des photos qui se rappellent, celles qui ont été déjà présentées et la réponse a été de nous dire que cette question a été posée un certain nombre de fois et qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux comme réponse. Donc, que compte faire la Ville de Lyon pour que les livraisons dans le 7<sup>e</sup> arrondissement nécessaires, bien entendu, à la vie économique, soient réalisées dans un cadre assurant la sécurité de tous, piétons, cyclistes et automobilistes ? Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur PONS. Donc, effectivement, votre question s'adresse à la Ville de Lyon et nous allons la transmettre, vous aurez une réponse écrite, néanmoins, je propose puisque vous êtes venu en présentiel nous poser cette question, quand même, que Vincent MONOT puisse vous apporter d'ores et déjà des éléments de réponse à notre niveau. Évidemment, je vous recèderai la parole ensuite si vous avez des choses à redire. Juste, pour préciser, dans la question qui avait été votée par le CVAL, il n'y avait pas forcément tous les exemples que vous avez exposés aujourd'hui, donc je ne suis pas sûre que Vincent MONOT puisse répondre au cas par cas, mais il va vous dire l'approche globale sur ces questions de livraison et de sécurité des piétons. Monsieur MONOT, vous avez la parole.

M. MONOT : Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur PONS, pour votre question. Je crois effectivement que le but n'est pas de répondre cas par cas sur chaque photo, mais plutôt de parler de la logistique urbaine de façon plus générale, c'est tout à fait une question pertinente et cette logistique urbaine, cette livraison du dernier kilomètre, c'est une question cruciale pour une ville comme Lyon et nous devons répondre et nous constatons tous les jours comme vous les différents mésusages qu'il peut y avoir sur l'espace public. Il nous faut, donc, améliorer tout cela pour la qualité de vie des Lyonnaises et des Lyonnais. Vous avez mentionné beaucoup de problèmes de sécurité routière, c'est le cas, on peut aussi élargir les différentes nuisances à d'autres aspects, que ce soit la pollution de l'air, les nuisances sonores ou la congestion de l'espace public engendrées par ces différentes livraisons qui sont, comme vous le savez, en forte hausse dans Lyon, mais on y reviendra un petit peu plus tard avec beaucoup d'externalités négatives que vous avez mentionné.

Ville de Lyon comme Métropole sont vraiment au travail, ils sont engagés sur la question de la sécurité routière à travers plein d'actions, mais particulièrement sur la question de la logistique urbaine, et comme on essaie vraiment d'agir au quotidien sur ce domaine-là, je vais essayer de vous lister et après, je reviendrai avec une réflexion plus personnelle sur ce que l'on peut tous faire collectivement pour améliorer la situation, mais ça me paraissait intéressant d'avoir un petit panorama de ce que Ville de Lyon, Métropole et puis en partenariat avec d'autres acteurs, ont fait déjà pour essayer d'améliorer et on améliore la situation, même si tout n'est pas parfait. Au niveau de la Ville de Lyon, déjà, la base : renforcer les aires de livraison. Sur le 7<sup>e</sup> arrondissement, depuis le début du mandat, depuis 2 ans, on a une soixantaine d'aires de livraison supplémentaires, donc cela représente à peu près 12 %. Quand un commerce en fait la demande, la demande est étudiée et souvent, une réponse favorable est apportée et on essaie de travailler ensemble pour cela. Alors, aménager des aires de livraison, c'est une chose, les faire respecter pour qu'elles soient utilisées, c'est mieux, pour cela, on compte sur l'action de nos agents de surveillance de la voie publique, nos policiers municipaux, même s'ils ont beaucoup d'autres choses à faire, pour assurer que ces aires de livraison soient utilisées à bon escient. On a la verbalisation sur les aires de livraison, sur les trottoirs, les passages piétons, tout ce que vous avez pu montrer sur vos photos, c'est une priorité, cela doit être systématique. Parce que ces agents sont sur le terrain, mais ne peuvent pas être partout, on a aussi la vidéo verbalisation. Vous savez qu'au dernier conseil municipal ou au précédent, je ne me rappelle plus, on a élargi la vidéo verbalisation à l'ensemble des caméras de la ville, 580 caméras. Il n'y en a pas dans chaque rue, il n'y en a pas partout, mais on a quand même un parc conséquent de caméras de vidéosurveillance qui, maintenant, peuvent être utilisées de partout pour verbaliser les infractions routières, dont les

aires de livraison. Nous développons également à côté des aires de livraison des aires de livraison cargos pour faciliter la logistique, la cyclologistique, la logistique à vélo suivant la demande des commerçants. On en a aménagé plusieurs dans le 7<sup>e</sup> arrondissement et c'est en plein essor. Je reviendrai un petit peu plus tard sur la cyclologistique que nous souhaitons renforcer et encourager. Sur les aires piétonnes, vous le savez, on n'a pas de véhicules motorisés autorisés pour faire des livraisons après 11 h 30 le matin. La Ville de Lyon discute avec les opérateurs de logistique sur l'évolution souhaitable des pratiques et l'évolution à prévoir de l'espace urbain. On a vu des camionnettes de différents groupes, une convention a été signée avec La Poste pour le développement de la logistique urbaine responsable moins émettrice, moins polluante et plus respectueuse des autres usagers de l'espace public. Donc, il y a encore des progrès à faire, néanmoins, cette convention, c'est une première étape pour essayer d'avoir de la pédagogie et des consignes à mieux respecter. Toutes les entreprises du secteur de la livraison et des transports doivent évoluer vers ces pratiques plus responsables et elles ont un gros rôle à jouer en lien avec les collectivités, souvent de façon conjointe, associée, mais ces entreprises ont un fort rôle à jouer sur cette logistique urbaine. La Ville de Lyon a aussi mis en place des tarifs spéciaux pour les artisans intervenant en urgence et puis on engage un travail avec les Chambres de métiers et de l'artisanat pour essayer d'améliorer ce dispositif, voir quels autres métiers que les dépanneurs urgents pourraient bénéficier de ce mécanisme.

Et puis enfin, la Ville de Lyon travaille aussi avec les plateformes de livraison de repas que vous avez mentionnés, avec les syndicats d'autoentrepreneurs qui effectuent ces livraisons, pour la mise en place de règles encourageant plus fortement l'usage du vélo plutôt que les scooters qui créent beaucoup plus d'insécurité routière et d'autres nuisances comme la pollution de l'air ou les nuisances sonores. Donc, là, ça rejoint tout à fait votre propos sur la sécurité routière.

Maintenant, la Métropole de Lyon, elle aussi, a beaucoup de compétences sur ce domaine et agit, déjà pour la qualité de l'air avec le renforcement de la ZFE, pour les professionnels, qui existe, qui existe depuis plusieurs années et qui a été renforcée en janvier 2021 pour les véhicules Crit'Air 3. Ça, ça concerne quand même tous les professionnels de la livraison pour moins d'émissions de polluants dans notre ville. Et puis, surtout, la Métropole agit sur l'aménagement de la voirie, la transformation de l'espace public pour faciliter les livraisons à vélo, l'élargissement des pistes cyclables, vous avez forcément entendu parler du projet des Voies Lyonnaises avec des pistes cyclables de 4 mètres de large et c'est sur ces Voies Lyonnaises que cette cyclologistique peut vraiment prendre son essor. Quand on livre en vélo cargos, quand on livre avec une remorque, on ne passe pas sur des bandes cyclables de 1 mètre de large. Les Voies Lyonnaises, c'est pour les déplacements personnels, mais c'est aussi pour encourager cette cyclologistique. Donc, on souhaite vraiment l'encourager et la faciliter.

Et puis, à côté de ça, il y a aussi des actions qui sont menées conjointement, Ville de Lyon, Métropole de Lyon et avec d'autres acteurs, par exemple Lyon Parc Auto, VNF, la Compagnie Nationale du Rhône, je peux vous citer le soutien à la logistique vélo, moins polluantes, moins encombrantes, ainsi qu'aux véhicules électriques. LPA a lancé une solution qui s'appelle « Ma livraison ZEN » pour donner de la visibilité à la logistique décarbonée. C'est « ZEN » comme Zéro Émission Nette, pour vraiment promouvoir toutes ces entreprises qui utilisent des livraisons totalement décarbonées. Nous avons dans le 7<sup>e</sup> arrondissement la construction du HLU, donc l'Hôtel de Logistique Urbaine, au port Édouard Herriot. Il est en construction et ça va être une plateforme de livraison propre, justement, pour encourager tous ces modes alternatifs aux camionnettes en ville. Et puis, on peut mentionner l'appel à projets pour redonner de l'usage aux quais du Rhône et de la Saône, donc on a créé une première halte fluviale au pont Morand avec l'opérateur ULS. Concrètement, on a des colis qui sont massifiés au port Édouard Herriot, qui sont acheminés en bateau jusqu'au pont Morand pour après être dispatchés pour le dernier kilomètre, notamment sur la Presqu'île, via des solutions de vélos cargos et de vélos avec des remorques. Là aussi, c'est beaucoup plus sécuritaire et avec beaucoup moins de nuisances. Concrètement, c'est une centaine de camionnettes en moins dans nos rues, ce bateau qui fait l'aller et retour tous les jours avec les vélos cargos. Une

centaine de camionnettes, c'est une première étape, on compte développer ça, ouvrir d'autres appels à projets sur d'autres fonds et dans le but de vraiment réduire le nombre de camionnettes en circulation dans nos rues.

Cette liste a été un peu longue, mais je crois qu'elle montre aussi l'ampleur des actions menées par les collectivités, c'était important de remettre ce contexte et que chacun ait bien les éléments sur toutes ces actions qui sont mises en place. Mais on peut quand même redire un mot sur les actions que chacun d'entre nous pouvons faire pour réduire les nuisances que l'on constate tous les jours. Depuis la crise sanitaire, on a tous constaté que les livraisons avaient augmenté, livraisons de repas, livraisons de colis et bien sûr, il est légitime de recevoir des livraisons à domicile, on peut aussi encourager des comportements peut-être plus vertueux de la part de chacune et chacun. La livraison Amazon dans la journée, porte à porte, quelle que soit l'heure, quel que soit l'impact environnemental, quel que soit l'impact social, c'est un modèle qui est nuisible et ça ne peut pas être une finalité, même dans une société d'hyper consommation comme la nôtre. On peut notamment encourager la livraison en relais colis qui permet quand même d'éviter des trajets inutiles de camionnettes, de massifier un petit peu, de densifier ces livraisons. On peut parler de la livraison des repas à domicile avec des plateformes qui sont souvent peu scrupuleuses du respect du modèle social français comme on l'a vu, la récente condamnation de Deliveroo pour travail dissimulé et non-paiement des cotisations et contributions sociales. Là encore, les entreprises sont responsables, doivent évoluer dans leurs pratiques sociales et environnementales, mais la responsabilité individuelle de chacun est aussi en jeu, on peut se faire livrer évidemment des repas à domicile quand on en a envie, quand on en a le besoin, on peut aussi tous collectivement réapprendre à cuisiner, à prendre un temps précieux de vie collective, de vie familiale à la maison et puis aller au restaurant pour les gens qui ont la chance de pouvoir se le permettre pour faire vivre nos commerces locaux et le dynamisme commercial. On l'a dit, derrière cette multiplication de livraisons, ce sont souvent des emplois extrêmement précaires que l'on peut même qualifier parfois de formes d'esclavagisme moderne dans le pire des cas, qui mettent en danger d'abord les propres livreurs, mais aussi tous les habitants qui subissent les nuisances sonores, l'insécurité routière, l'embolie de l'espace public ou la mauvaise qualité de l'air.

Voilà, j'aurais pu aussi parler d'un sujet qui fait l'actualité avec les *dark stores* et les *dark kitchens* qui engendrent des livraisons, souvent, totalement inutiles là encore et qui aggravent les nuisances que l'on a déjà mentionnées et qui sont vraiment une menace pour nos vies de quartiers, pour le dynamisme de nos commerces locaux. Là, je salue quand même à ce titre l'action de Camille AUGÉY, l'adjointe au maire de Lyon en charge de ce dossier, qui a œuvré, et qui œuvre, auprès de nombreux élus locaux tous bords politiques confondus en France, auprès du gouvernement pour encadrer ces pratiques et pouvoir mieux réguler l'implantation de ces *dark stores* et *dark kitchens* dans nos villes par tous les moyens réglementaires possibles, notamment les règles d'urbanisme via leur qualification en entrepôts et non en commerces locaux.

Voilà, pour finir, vous l'aurez compris, le sujet de la logistique est vaste, le problème est complexe, mais on a tous un rôle à jouer, collectivités, évidemment, en lien avec les entreprises qui ont un gros rôle pour responsabiliser leurs pratiques. Et puis, tous individuellement, Lyonnaises, Lyonnais, pour mettre en cohérence aussi nos comportements, nos actes, avec notre volonté de vivre tous ensemble dans une ville plus apaisée, plus sécurisée et plus respectueuse du bien-être de chacune et chacun. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur MONOT. Monsieur PONS, tout à l'heure, vous mentionniez une réponse de 2017 qui disait : « Nous n'avons pas d'éléments nouveaux à vous communiquer sur le sujet », je crois qu'on n'est pas dans ce cas-là ce soir, quand même, il y a une réponse très complète qui a été apportée, mais je vous laisse la parole si vous souhaitez réagir aux propos de Monsieur MONOT.

M. PONS : Je crois que l'un des problèmes, c'est que bon nombre des éléments de Monsieur MONOT étaient déjà dans la réponse de 2015, donc je crois qu'il faut se donner un rendez-vous dans quelques années, sans doute, pour constater, j'espère, une amélioration, mais je

crains que quand on voit que depuis 2015, il n'y a pas eu réellement d'améliorations liées à, comme vous l'avez signalé, une augmentation du nombre de livraisons. Ce sont des dizaines de milliers de colis par jour sur la métropole de Lyon qui sont livrés et donc, on a une augmentation du nombre de gens qui font les livraisons. Je crains malheureusement que nous ayons à nous revoir avec les mêmes constatations. Je suis à peu près sûr que je pourrai reprendre les mêmes photos aux mêmes endroits dans quelques années, ce qui est un problème.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur PONS. Il y avait quand même un certain nombre d'éléments nouveaux qui ont été cités dans la réponse de Monsieur MONOT et effectivement, il faut un petit peu de temps pour voir les effets.

M. PONS : Spécialement sur La Poste, vous savez qu'on la saisit depuis 2015 au niveau du PDG de La Poste, je ne crois pas qu'il y ait eu une amélioration, parce qu'il y a un certain nombre de problèmes pour arriver à changer les choses au niveau de La Poste et depuis des années et des années, La Poste se conduit strictement de la même façon, parce qu'également les agents ont des contraintes que ne reconnaît pas la direction de La Poste et qui font qu'à partir de là... et c'est pareil pour tous les autres, pour les livreurs. Rue Raulin, ce qu'il se passe, qu'est-ce qu'il se passe ? C'est qu'ils sont obligés de livrer à partir de 06 h 30. À 06 h 30, la zone de desserte n'est normalement une zone de desserte qu'à partir de 07 h 00, il n'y a pas un hiatus, là ? Et ça, c'est depuis des années.

Mme LA MAIRE : Très bien, c'est noté. Avec Monsieur ESCARAVAGE, nous rencontrons assez régulièrement La Poste, on pourra faire remonter tout cela. Je propose donc aux élus de valider le fait que nous transmettions la question de Monsieur PONS au maire de Lyon pour qu'il ait une réponse – je ne sais pas si l'on peut faire plus complet – mais en tout cas une réponse écrite de la part de la Ville de Lyon à cette question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous passons à la seconde question du CVAL pour ce soir qui nous est posée par Madame Martine REYNAUD qui est membre de l'ADPB et qui porte sur le Parc Blandan et des équipements de jeux pour enfants. Vous avez la parole, Madame REYNAUD.

## **2. Saisine du CVAL : aménagement d'un nouvel espace de jeux pour les tout-petits au Parc Blandan**

Rapporteurs : Martine REYNAUD, membre de l'ADPB / Bénédicte PASIECZNIK

Mme REYNAUD : Je vous remercie de me donner la parole. Le Parc Blandan est remarquable. Il est remarquable par la densité très forte des personnes accueillies par l'éventail des âges et des activités, des espaces, tout cela vecteur de liens sociaux intergénérationnels. Un seul créneau est sous-doté en proposition de jeux, ce sont les 0 - 6 ans. C'est pourquoi je vais vous dire ma question : le Parc Blandan comporte une aire de jeux pour enfants, la Vague des remparts, qui accueille des enfants d'âges différents. L'ADPB, l'Association de Développement du Parc Blandan, souhaite développer l'offre proposée aux enfants de moins de 6 ans. Les élus du 7<sup>e</sup> arrondissement peuvent-ils faire des propositions pour la création de nouveaux jeux adaptés aux plus petits ? C'est bien ici un budget Ville de Lyon qui est sollicité et qui ne viendrait pas en plus, en dessous de l'aménagement par la Métropole des derniers bastions. Nous sommes très, très attentifs aussi à l'endroit où se situeront ces jeux, parce que nous avons déjà vu, travaillé avec des usagers, rencontré des assistantes maternelles, des parents, et ensemble, on a essayé, déjà, de chercher des solutions. Je vous laisse pour l'instant la parole pour répondre à ma question.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame REYNAUD, je vous la redonnerai après la réponse qui va vous être apportée au nom de la mairie du 7<sup>e</sup> par Madame PASIECZNIK. Allez-y, Madame PASIECZNIK.

Mme PASIECZNIK : Je ferai un peu moins long que Monsieur MONOT. Je vous remercie de cette question qui me tient également à cœur, puisqu'on a la chance sur cet arrondissement d'avoir un Parc Blandan qui est un parc très familial où il faut effectivement des espaces pour tous les âges et je pense qu'on partage votre diagnostic.

Comme vous l'avez d'ailleurs évoqué et comme vous le savez, la Métropole et la Ville de Lyon (c'est porté par la Métropole, mais c'est bien dans le cadre d'un accord avec la Ville de Lyon) ont donc annoncé la réalisation de la 3<sup>e</sup> phase de réhabilitation, le lancement de cette 3<sup>e</sup> phase de réhabilitation du Parc Blandan, en particulier ces trois bastions qui pourront être accessibles au public et qui devront permettre d'avoir 2 hectares supplémentaires sur ce parc.

En ce moment, en amont de cette réhabilitation, la Métropole a donc lancé une grande concertation, à la fois avec des questionnaires qui se déroulent sur place et puis la plateforme dédiée [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com) de la Métropole. La concertation se termine le 30 septembre, nous aurons alors l'occasion de voir ce qui a pu remonter dans la concertation et voir comment on avance. Mais, comme vous avez pu le voir, la concertation propose déjà, dans le document de concertation, il est déjà proposé effectivement qu'un espace ludique pour les tout-petits puisse être en place sur l'un des bastions, le bastion qui est effectivement au sud de la Vague des remparts, ce qui correspond à ce que proposait l'Association de Développement du Parc Blandan. *A priori*, je dirais que ça paraît difficile d'imaginer que la concertation puisse aller à l'encontre de cette proposition... après, il y aura certainement des tas d'autres propositions, en tout cas, moi, je pense qu'à la fois le fait que ça a été validé dans le document proposé à la concertation, le fait que ce soit déjà discuté avec la Métropole, semble plutôt aller dans le sens de mettre cet espace ludique sur cette zone-là, mais il y a bien sûr tout un tas de difficultés techniques, etc., qu'il faudra envisager. Donc, on verra effectivement à l'issue de la concertation, il va y avoir toute une phase d'élaboration du projet qui va se dérouler à partir d'octobre jusqu'à juin 2023. Je pense qu'on aura de nouveau l'occasion d'échanger, que ce soit avec les conseils de quartiers, que ce soit avec l'Association de Développement du Parc Blandan pour voir effectivement où on fait atterrir cet espace. Alors, vous parliez d'une question budgétaire sur : est-ce qu'effectivement ça peut aller au-delà de l'enveloppe qui est prévue dans le cadre de la réhabilitation ? Là, moi, je ne peux pas vous répondre formellement sur ce point. Effectivement, on a un budget de proximité sur les espaces verts où l'on rénove des aires de jeux, après, ce budget, il est aussi, comment je vais dire, il est aussi limité et l'on a beaucoup d'aires de jeux sur l'arrondissement, donc je ne peux pas vous dire aujourd'hui comment se feront effectivement les arbitrages budgétaires. En tout cas, je suis plutôt optimiste sur le fait que l'on aura une aire de jeux vraiment dédiée aux tout-petits, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et on sera tout à fait prêts à collaborer encore plus avec vous par rapport à toute l'expertise que vous avez pu développer, que ce soit avec les assistantes maternelles et tous les parents que vous rencontrez certainement très régulièrement lors de vos présences sur le parc.

Je n'ai qu'une chose à dire : continuons à travailler ensemble sur ce sujet pour qu'on ait l'aire au bon endroit et qui corresponde au bon public. Je ne peux pas en dire beaucoup plus pour le moment.

Mme LA MAIRE : Parfait. Merci, Madame PASIECZNIK. Est-ce que vous voulez, réagir, Madame REYNAUD ?

Mme REYNAUD : Oui, je veux bien. Sur 2 hectares, il y a un budget qui est proposé par la Métropole, il est bien évident que si on enlève une partie de ce budget qui va surtout servir à sécuriser 2 hectares et pour nous, la sécurité, c'est quand même primordial, c'est un petit peu dommage d'enlever de la sécurité à un endroit pour créer une aire de jeux. Aire de jeux qui serait positionnée sur ces bastions nouveaux, donc en hauteur, alors que vraiment, la

demande des parents et la demande des assistantes maternelles, c'est bien d'être au même niveau que la Vague des remparts, ne pas avoir à aller grimper avec des poussettes, trois ou quatre gamins, vous avez déjà pris la petite côte qui monte au bastion du haut. Même si sur le papier, ça semble bien, dans la concertation, il faut vraiment faire attention à la position de cette aire de jeux et aussi, bien évidemment, au budget, parce qu'il ne faudrait pas que cette aire de jeux ait un réel impact négatif par rapport aux aménagements des bastions.

Mme PASIECZNIK : Alors, moi, je n'avais pas compris la proposition, donc c'est très bien que l'on ait cet échange et on aura tout à fait l'occasion d'en discuter. Je pensais que c'était ce que vous portiez au niveau de l'association. Donc, on prendra bien le temps d'en rediscuter pour être sûr qu'elle soit bien positionnée, cette aire, ça, on est d'accord là-dessus. Je suis d'accord avec vous qu'on ne va pas faire passer des poussettes là où on ne peut pas les faire passer, donc on prendra bien le temps et j'espère que vous avez fait remonter tout ce que vous souhaitez lors de la concertation. Je n'ai pas de souci, je compte sur l'association du Parc Blandan pour bien faire remonter donc, très bien qu'on ait cet échange. Sur la question budgétaire, il n'y a pas que des financements Métropole, il y a aussi des financements Ville de Lyon sur une partie de l'aménagement, donc je ne peux pas vous répondre concrètement comment tous ces arbitrages seront faits, mais de toute façon, on ne pourra pas faire que de la sécurisation. Ces 2 hectares, il doit bien y avoir de la sécurisation et de l'aménagement, on ne va pas sécuriser un espace qu'on n'aura pas aménagé. Et dans l'aménagement, il y a l'aire de jeux. On ne va pas finaliser le budget tout de suite, maintenant, mais on est d'accord qu'il faudra arriver à faire les deux.

Mme LA MAIRE : Merci. Effectivement, je propose que vous repreniez langue toutes les deux pour poursuivre l'échange, mais c'était tout à fait intéressant qu'il ait lieu en public, en conseil d'arrondissement, puisqu'il y a sûrement beaucoup de parents qui ont les mêmes attentes que l'association et que vous relayez ici ce soir. Je vous propose pour le coup, aux élus, de prendre acte de la réponse qui a été apportée ce soir par Madame PASIECZNIK. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous avons pris acte de la réponse.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Il ne me reste plus qu'à remercier Madame REYNAUD et Monsieur PONS pour leur participation active de ce soir. Vous avez tout à fait le droit de rejoindre le public pour suivre le reste du conseil d'arrondissement.

Nous allons désormais passer à l'ordre du jour, on va dire un petit peu plus classique, c'est-à-dire les délibérations sur lesquelles l'avis du conseil d'arrondissement du 7<sup>e</sup> est saisi. La première délibération, c'est le numéro 4675. Elle aurait dû être présentée par Monsieur MONOT, mais qui se trouve en situation de conflit d'intérêts en tant que vice-président du SYTRAL, donc je vais vous la présenter brièvement. Sûrement plus brièvement qu'il n'aurait pu le faire.

### **3. 4675 - Approbation du dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de tramway T10 gare de Vénissieux, Gerland, comprenant l'étude d'impact, Direction de la Mobilité Urbaine**

Rapporteure : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Ce rapport fait suite à l'enquête préalable sur le projet de tramway T10 à la fin de l'année dernière, peut-être que certains d'entre vous étaient aux réunions de l'enquête préalable à la Maison Ravier, et ce soir, il nous est proposé d'approuver la demande de déclaration d'utilité publique.

Pour rappel, le projet de tramway T10, il relie Vénissieux à Gerland en passant par Saint-Fons. C'est un projet assez intéressant parce que généralement, la logique des transports en commun

était une logique en étoile, c'est-à-dire qu'on allait du centre vers la périphérie et là, on est dans une logique en toile d'araignée, c'est-à-dire qu'on relie les périphéries entre elles et en plus, particulièrement ces périphéries-là, ce sont des périphéries de quartiers populaires, que ce soit à Vénissieux, à Saint-Fons ou à Gerland, on a plusieurs quartiers classés politiques de la ville et donc, c'est une offre supplémentaire de service et donc de service public de transport en commun pour ces quartiers-là.

Pour le 7<sup>e</sup>, l'enjeu, notamment, c'est de desservir la zone économique qui se trouve autour de Carteret et du port Édouard Herriot, donc ça permettra aussi aux salariés de se déplacer en transport en commun. Aujourd'hui, je pense que c'était assez inévitable d'arriver dans cette zone-là en voiture ou en vélo maintenant qu'il y a les super aménagements côté Artillerie. Ça permettra aussi de desservir la cité scolaire internationale qui était desservie déjà par le T1, mais c'était un petit peu éloigné, les étudiants, les élèves, avaient à marcher encore un petit peu pour atteindre leur lycée et leur collège. La Halle Tony Garnier sera mieux desservie qu'avant puisque tous les habitants de Saint-Fons et Vénissieux pourront venir en tramway à la Halle Tony Garnier. Et puis, ça permettra aussi quelque chose de fondamental qu'est le réaménagement du boulevard Tony Garnier avec notamment le passage d'une Voie Lyonnaise, donc les voies de tram, beaucoup de végétalisation et donc, un beau projet de transport en commun qui permet aussi d'améliorer le boulevard Tony Garnier.

Donc, basiquement, le tramway T10, c'est 7,6 kilomètres, 25 minutes de la gare de Vénissieux jusqu'à la Halle Tony Garnier et une prévision de 22 000 voyageurs par jour en 2030.

Je vous propose d'approuver cette déclaration d'utilité publique. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

M. MONOT : À noter que je ne prends pas part au vote.

Mme LA MAIRE : C'est bien noté, Monsieur MONOT. J'espère que je n'ai pas trahi le projet dans ma présentation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**Ne participe pas au vote : M. MONOT**

Mme LA MAIRE : On passe au rapport suivant qui est le rapport 4529 qui concerne une opération nommée Éco-patrimoine dont on a bien besoin cet hiver et donc, c'est Monsieur MIACHON DEBARD qui nous présente tout cela.

- 4. 4529 - Lancement de l'opération n° 60SEECOP « Éco-patrimoine, Aide à la rénovation thermique du bâti ancien » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00016 – Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat relative à l'attribution de subvention  
- Direction de l'Aménagement Urbain**

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Merci, Madame la Maire. On est sur des sujets passionnants, ce soir. On a eu l'ubérisation du travail, maintenant on a le sujet essentiel de l'énergie. Sujet d'actualité, s'il en est, parce que derrière la question de la rénovation thermique du bâti, ancien en l'occurrence, c'est bien sûr la question essentielle de l'énergie qui se pose à nous. Elle est essentielle, parce qu'en découlent des problématiques sociales, écologiques, économiques, on ne le dit pas assez souvent, et même, on l'a vu récemment, peuvent impacter très, très lourdement les sports et la culture. Essentielle aussi, parce qu'il faut qu'on se le dise, dans notre pays, la question de l'énergie, elle fait clivage. Elle fait clivage entre ce que l'on appelle la gauche et ce que l'on appelle la droite. D'abord sur les méthodes de production. Entre ceux qui répètent inlassablement – et ils sont nombreux et nombreuses dans cette salle ce soir – que notre avenir

réside dans les énergies décarbonées comme le renouvelable, l'hydraulique, ils sont un peu moins nombreux, le nucléaire ; et ceux qui sont un peu absents ce soir, mais quand même, qui s'obstinent dans un marché qui, lui-même, s'obstine à investir dans les énergies fossiles, dans le pétrolier et encore, ça revient, dans le charbon. C'est également un élément clivant entre la gauche et la droite sur la question de la gestion de l'énergie. Entre la gestion publique qui a pour dessein l'approvisionnement sur tous les territoires, parce que des fois, on oublie un peu que nous sommes également sur des territoires riches et que certains des territoires voisins n'ont pas les mêmes moyens que nous. Sur tous les territoires et pour toutes et tous garantir un tarif maîtrisé et, par exemple, garantir aux collectivités un approvisionnement à des tarifs qui n'entraînent pas des fermetures de piscines ou des fermetures de musées. Et de l'autre côté, on a le culte de la privatisation, la concurrence libre et non faussée qui s'aventure aussi bien dans l'éolien que dans le gaz de schiste au seul grès des bénéfiques à se faire. Une conception qui, quand même, il faut bien le reconnaître, une conception qui a gagné jusqu'ici. Qui a gagné depuis plusieurs décennies et qui a non seulement été incapable d'avoir une vision de long terme quant à la production énergétique qui nous met dans des situations intenable aujourd'hui, une vision sur la production, mais également sur l'impact de pollution, mais qui en plus n'a rien su faire que d'offrir une augmentation continue des prix du gaz et de l'électricité. Et quand même, il va falloir le dire, ça date de bien avant la guerre en Ukraine, on ne découvre pas. La libéralisation du marché énergétique a entraîné une augmentation du coût de l'énergie qui pèse de plus en plus lourd, bien sûr, dans le budget des ménages, jusqu'à, on commence à parler du 13<sup>e</sup> mois. Pas le 13<sup>e</sup> mois de salaire, le 13<sup>e</sup> mois de loyer quand la facture du grille-pain coûte aussi cher que le loyer. Un coût de plus en plus lourd pour les collectivités comme la nôtre qui sont prises avec le libre-échange, le libre marché qui est en train de s'affoler complètement face à la situation internationale et qui met le couteau sous la gorge à coups de millions. À coups de factures de millions qu'il faudra d'ailleurs qu'on s'interroge s'il faut payer ou pas, mais c'est un débat plus large. Un coût de plus en plus lourd, je le disais tout à l'heure, également pour nos entreprises. Il ne suffit pas d'incanter au niveau de l'État la réindustrialisation, c'est un comble écologique et social terrible que cette augmentation de l'énergie qui appelle à la délocalisation. Dans ce clivage gauche/droite, vous connaissez un petit peu ma position, quand même, je suis un fervent défenseur de la maîtrise publique de l'énergie et de sa planification concernant sa production, mais il faut se rappeler nos désaccords pour pouvoir aussi parler de nos consensus. Et là, je pense que nous sommes tous d'accord que l'énergie qui reste la moins polluante, qui reste la moins chère, c'est quand même celle que l'on n'utilise pas. C'est tout l'objet de la délibération, la fameuse 4529 à laquelle, promis, j'arrive, mais j'essaie de faire un petit concours avec mon collègue, Monsieur MONOT, puisque là, on va vous inviter à renforcer l'arsenal en faveur de la rénovation énergétique. Je dis « renforcer », parce qu'on n'est pas les seuls, on agit en tant que collectivité municipale avec les forces qu'on a et ça vient bien sûr renforcer les politiques d'ÉcoRénov' de la Métropole, mais là, on se concentre plus sur le bâti ancien comme je vous disais tout à l'heure, parce que nous avons dans notre ville un certain nombre de bâtiments patrimoniaux hérités qui font souvent notre fierté collective, mais qui, on ne va pas se le cacher, sont devenus des véritables passoires énergétiques. Alors, si la valeur architecturale est clairement leur point fort, c'est également leur malédiction, je ne vais pas vous faire un dessin pour vous expliquer les spécificités techniques, la composition des murs, la forme des toits, on ne va pas aller coller de l'isolant par l'extérieur sur des bâtiments patrimoniaux. Tout cela nécessite des techniques d'isolation spécifiques peu développées et je vous le donne dans le mille, du coup, coûteuses. C'est pourquoi nous proposons un accompagnement financier au développement de l'isolant, notamment de l'enduit à la chaux qui permet d'atteindre un bon niveau d'isolation tout en respectant le patrimoine hérité. Cet accompagnement vise à réduire le surcoût de cette technique et se partage entre, d'abord, l'aide à l'étude architecturale, le préalable, puis si les conditions sont réunies, sous contrôle des services de l'urbanisme et des bâtiments de France, alors une aide également au ravalement. Le montant de cette enveloppe que nous proposons de voter ce soir s'élève à 420 000 euros répartis entre cette année 2022 et l'année 2026. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Oui, Madame GRIES, allez-y.

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur MIACHON DEBARD, pour votre intervention. Au mois de juin dernier, j'étais intervenue lors d'une délibération concernant la rénovation thermique des établissements d'accueil du jeune enfant, sur la nécessité d'initier une démarche d'adaptation du cadre bâti pour limiter la vulnérabilité des bâtiments face aux aléas climatiques qui touchent, et qui continueront de toucher dans les années à venir, durement notre pays, notre région, notre département et notre ville. Aujourd'hui, la mauvaise qualité des logements plonge des millions de personnes en situation de précarité énergétique. 12 % des ménages français sont en situation de précarité énergétique et environ 14 % des ménages souffrent du froid chez eux l'hiver. Une meilleure isolation thermique permet d'améliorer ainsi mieux le confort d'hiver et le confort d'été, et permet de réduire la consommation d'énergie des ménages. Toutes ces énergies confondues et en données réelles, le chauffage représente 66 % de la consommation du résidentiel en 2018. Face aujourd'hui à une crise climatique sans précédent, la sobriété ne doit pas reposer sur les locataires. On attend d'ailleurs des gestes de la part des multinationales. Nous espérons que la France emboîte le pas de ses voisins européens comme l'Italie et l'Allemagne pour qu'enfin les multinationales qui ont généré des profits gigantesques de plusieurs milliards d'euros en profitant de la situation et de l'augmentation des prix de l'énergie comme Total ou Engie, participent à la solidarité nationale.

De plus, le bâti, nous le savons, est un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre, il est responsable de près de 26 % des émissions nationales. Ainsi, proposer une aide éco-patrimoine aux propriétaires pour la rénovation des bâtiments avec des matériaux non énergivores et de qualité issus de production locale est une des solutions pour réduire l'empreinte carbone du bâtiment sur le long terme. Si l'interdiction de location des passoires énergétiques doit s'imposer, la rénovation thermique des bâtiments doit devenir un des piliers de notre politique économique, environnementale et sociale des prochaines années. La rénovation thermique des bâtiments est un enjeu fort à la croisée des préoccupations environnementales, mais aussi du pouvoir d'achat, d'économie, de santé et de qualité de vie. Il en va du bien-être de nos concitoyens. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non. Je vous remercie tous les deux et vous avez tous les deux évoqués, effectivement, la crise énergétique qui va arriver cet hiver et qui va toucher tout le monde et encore plus les collectivités qui, elles, ne bénéficient pas de la régulation du prix de l'énergie et donc, il va falloir faire des efforts considérables. Nous, on le voit, c'est une question évidemment écologique, mais aussi économique pour les collectivités et donc, il doit y avoir des discussions qui s'engagent avec l'État et avec les grands fournisseurs d'énergie, sinon ça va être extrêmement compliqué pour les collectivités qui ne chauffent pas que leur personnel, mais utilisent de l'énergie pour tout un tas de services publics. Et donc, une grande réflexion va être engagée sur la sobriété. Un groupe de travail est engagé par la Ville de Lyon et regroupant tous les groupes politiques, et nous allons voir quelles seront les pistes qui vont être développées. Je vous propose de ne pas faire plus long et de passer au vote de cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Sans transition, nous passons à une garantie d'emprunt pour du logement social et je passe la parole à Monsieur VOITURIER.

- 5. 4514 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Foncière d'Habitat et d'Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 52 608 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 118, boulevard Yves Farge à Lyon 7<sup>e</sup>, Direction des Finances**

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Oui, je vous invite à voter favorablement pour une garantie d'emprunt à hauteur de 15 % pour un emprunt de 52 000 euros contracté par la Foncière d'Habitat et d'Humanisme pour l'acquisition et l'amélioration d'un logement situé au 118 boulevard Yves Farge et c'est un logement PLAI, donc à très faible loyer.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Vous poursuivez, Monsieur VOITURIER, avec deux délibérations qui concernent cette fois-ci la politique de la ville.

- 6. 4460 - Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 110 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs « Fonds d'Initiatives Locales » (FIL), « Fonds Associatif Local » (FAL) et « Conseils citoyens » pour un montant total de 21 260 euros, Direction du Développement Territorial**
  
- 7. 4458 - Programmation 2022 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise, Demandes de cofinancement auprès de l'État et de la Métropole de Lyon pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon, Direction du Développement Territorial**

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Il y a un certain nombre d'actions à conduire à la Cité Jardin pour cette année, pour 47 000 euros. Trois actions sont proposées :

- Une action qui se déroule dans l'école Aristide Briand avec les élèves et conduite par Woodstower qui propose des interventions en classe pour des ateliers de *beat box*, c'est-à-dire de chants imitant des instruments de musique et qui doit déboucher sur un concert ;
- Deuxième action, c'est l'action des Dames de Gerland pour tout un tas d'activités de sociabilité localement. Je souligne l'action conduite dans le jardin partagé sous la houlette de Bénédicte PASIECZNIK, action dans le jardin partagé de l'îlot de l'Effort ;
- Et puis enfin, pour 39 000 euros, c'est le gros de la subvention, un nouvel animateur au centre social de Gerland à l'attention spécifiquement des jeunes de la Cité Jardin. Et ça, c'est une très bonne nouvelle.

Par ailleurs, deux autres actions, c'est le financement du poste de directeur de la Mission Quartiers Anciens. Mission Quartiers Anciens qui est nécessaire à l'élaboration et la mise en œuvre des actions que l'on espère renforcer, d'ailleurs. Et puis, dans le cadre du volet de sécurité et prévention du contrat de ville, il y a trois postes de travailleurs sociaux implantés en commissariats qui sont chargés d'accueillir en particulier les victimes. Et il y a une personne qui travaille dans le commissariat du 7<sup>e</sup> et du 8<sup>e</sup>, donc il y a une demande de subvention à l'État de 50 000 euros. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Monsieur VOITURIER, et merci d'avoir évoqué la Cité Jardin et toutes ces actions qui y sont menées. Je souligne d'ailleurs que le maire a quand même choisi de faire sa rentrée scolaire à la Cité Jardin, ça montre son attachement au quartier et sa volonté d'améliorer le quotidien et notamment ce poste au centre social de Gerland dédié à la Cité Jardin est pour moi une excellente nouvelle. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Non, je soumetts donc le premier rapport à vos voix, donc le 4460.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le second, le 4458.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On passe au rapport suivant, le 4456 qui, lui, concerne la place Gabriel Péri et ses abords et donc, je vous laisse la parole, Monsieur VOITURIER.

### **8. 4456 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du projet de transformation de la place Gabriel Péri pour un montant total de 61 238 euros, Direction du Développement Territorial**

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Alors, c'est vrai que sur la Place Gabriel Péri, on a eu la semaine dernière les divergences d'appréciation médiatique, les polémiques et en fait, à travers ce rapport, on voit qu'il y a quand même de la collaboration entre la Ville, la Métropole et l'État autour des sujets un peu chauds, c'est-à-dire la réduction des troubles et en même temps la meilleure garantie de la réduction des troubles étant l'insertion sociale et professionnelle des auteurs des troubles. Alors, il y a eu une étude, enfin, des missions qui ont porté sur ces auteurs des troubles et on se rend compte qu'on est face à des enjeux sociaux habituels du type : accès au logement, accès à l'éducation, accès à l'emploi, mais aussi des enjeux spécifiques du type : des addictions, en particulier aux médicaments et la présence de mafias qui encadrent ces jeunes. Donc, là-dessus, je rappelle qu'il y a un volet « prévention, répression » qui est assez important. La mise en place de la BST, des présences quotidiennes de la police nationale et de la police municipale, des caméras vidéo et des opérations interservices, notamment des services des douanes. Là, le rapport porte plus précisément sur la mise en place d'une équipe mobile qui est en capacité d'intervenir auprès de ces jeunes pour satisfaire des besoins sociaux. Je vous décris brièvement cette équipe, parce qu'elle est quand même très intéressante. Au-delà de l'analyse qui a été faite à l'automne dernier, il y a eu un appel à manifestation d'intérêt État-Métropole-Ville qui débouche sur cette proposition de plusieurs partenaires associatifs expérimentés. On a Le MAS, spécialisé dans les addictions, ainsi que le Vinatier, on a Alynea sur l'accompagnement social global, Capso concernant la protection de l'enfance et puis Hors la rue pour les mineurs non accompagnés à la rue. Ces différentes structures vont mettre en place une équipe composée de 7,7 ETP, ce qui est pas mal, 7,7 ETP, pluridisciplinaire, psychologie, santé, éducation, prévention sociale, qui va se dérouler dans les territoires pertinents, aux heures pertinentes, donc, on est du lundi au vendredi de 11 h 00 à 22 h 00 et en fonction des besoins le samedi. Le territoire, c'est le territoire non seulement de la place Gabriel Péri et alentours, type Raspail, mais c'est aussi Mazagran. Et c'est à souligner puisqu'on a un certain nombre de troubles à Mazagran aussi et que ça va probablement permettre d'améliorer la situation.

Il nous est proposé de voter sur un financement de démarrage de 132 500 euros globalement, dont 50 000 euros par la Ville, 50 000 euros par la Métropole et 30 000 et quelques par l'État. En année de croisière, on devrait être autour de 400 000 euros, globalement. Alors, moi, je trouve que c'est un outil qui est bien profilé, c'est-à-dire que c'est proactif, une équipe mobile qui va au-devant des bénéficiaires, qui est expérimentée, qui est compétente et qui s'ancre dans la durée, donc tous les indicateurs sont au vert. Après, cette équipe mobile, ce n'est pas une baguette magique et comme tout outil, il va falloir le piloter et vérifier et ajuster en fonction de ce qu'il va se passer, donc je vous invite à voter très favorablement sur ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur VOITURIER. Idem, merci d'avoir rappelé effectivement la présence policière qui est aujourd'hui nécessaire, mais qui n'est pas une solution aux problématiques de la place et je pense que la constitution de cette équipe et le projet Ligne 37 va

aller vers une solution de long terme d'accompagnement individuel, de diagnostic des situations, donc merci pour cette délibération. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, donc on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : La parole est à Madame PASIECZNIK pour le rapport suivant, le 4528 qui concerne l'association Coopawatt et l'attribution de subvention de fonctionnement.

#### **9. 4528 - Approbation de la convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'association Coopawatt et attribution d'une subvention de fonctionnement, Direction de la Gestion Technique des Bâtiments**

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci. Je ne vais pas refaire de grandes déclarations sur l'énergie puisque nous avons déjà eu un certain nombre d'interventions, mais, quand même, cette délibération est complémentaire à ce qu'on a vu précédemment. On a parlé de sobriété énergétique, on a parlé d'efficacité énergétique et moi, je vais vous parler d'énergie renouvelable puisque la délibération qui est là, c'est une délibération pour contribuer au développement du photovoltaïque sur la ville de Lyon. Alors, pour préciser les choses, la Ville de Lyon, elle-même, a fait le bilan sur son patrimoine des toits qui pouvaient se prêter à la solarisation et la Ville de Lyon, elle-même, investira sur un certain nombre de toits.

Là, ce qui vous est proposé ici, c'est le soutien à des projets de solarisation citoyenne, ou des projets citoyens, comme vous le souhaitez. C'est le soutien d'une association qui s'appelle Coopawatt qui est donc une association qui a vocation à accompagner à la fois à l'émergence et puis après, à l'accompagnement de collectifs qui pourront, ensemble, porter des projets autour du photovoltaïque. Ce qui est important de dire là, c'est que les projets qui pourront être portés par ces collectifs citoyens ne sont pas... on ne va pas faire l'autonomie énergétique de la ville de Lyon grâce à ces projets, mais ceci dit, ceux-ci contribuent à la discussion et à la réflexion aussi autour de notre mix énergétique, donc là encore, je ne vais pas lancer un grand débat, et en particulier sur des productions aussi plus locales et plus maîtrisées, décentralisées.

Ce qui vous est proposé très concrètement et, moi, je vous appelle à voter favorablement, c'est donc un soutien à l'association Coopawatt pour un montant de 15 000 euros pour l'année 2022. Sachant que Coopawatt rencontrera les différentes mairies d'arrondissement pour voir comment lancer cet accompagnement et puis après, nous verrons comment nous poursuivrons en 2023. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, on passe donc au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est noté. Le rapport est adopté.

### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**Abstentions : M. MIACHON DEBARD, Mme WIBER, Mme RAMIREZ**

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer aux rapports suivants, au pluriel, je ne sais pas, Monsieur ESCARAVAGE, vous les présentez un par un, tous d'un coup ? Allez, on fait les deux premiers qui concernent l'économie sociale et solidaire. Allez-y, Monsieur ESCARAVAGE.

#### **10. 4507 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes de l'économie sociale et solidaire œuvrant en faveur du développement et de**

**l'accompagnement de l'entrepreneuriat social et solidaire pour un montant total de 50 500 euros, Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat**

**11. 4508 - Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la ville de Lyon, Attributions de subventions pour un montant total de 73 000 euros, Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat**

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire, en effet, les deux rapports, 4507 et 4508 sont des rapports qui parlent de subventions à l'économie sociale et solidaire. Je ne vais pas vous détailler l'ensemble des structures concernées, mais sachez que dans le 4507, il y a 50 500 euros pour des subventions de fonctionnement à des structures de l'ESS qui viennent principalement en appui des entreprises qui se lancent ; et le 4508, il y a 70 000 euros pour différentes structures qui ont répondu à un appel d'offres de la Ville de Lyon sur la transition écologique et la solidarité dans le territoire.

Ce que je voulais juste rappeler ce soir, et je vais essayer d'être beaucoup plus bref que mes collègues, c'était ce qu'était l'ESS et en quoi c'était important de la soutenir et de la développer, surtout en ce moment où on voit qu'on a beaucoup de nos concitoyennes et concitoyens qui se posent des questions sur le sens de leur travail, qui quittent des travaux qui ne servent à rien. Qui, au mieux, ne servent à rien, j'ai envie de dire. Je pense que c'est important de rappeler que l'ESS, c'est quand même 10 % du PIB, même si c'est un indicateur qui est un peu daté maintenant et qui n'est pas très juste, mais c'est 14 % des emplois du secteur privé, c'est 200 000 entreprises et 2,5 millions de salariés, donc ce n'est pas rien. Et ces 2,5 millions de salariés, ils travaillent dans des structures qui mettent en avant le volontariat, qui mettent en avant la démocratie interne et surtout, qui mettent l'homme avant le capital. C'est-à-dire que dans toutes ces structures-là, c'est : un homme, une voix, et pas 1 euro, une voix ou une part, une voix. Pardon ? Un homme ou une femme, une voix, bien entendu. Donc, ces structures-là, ça me paraît important à notre petite échelle, à nos petits moyens puisqu'on n'est pas, en tant que commune et en tant qu'arrondissement encore moins, aux manettes pour subventionner fortement l'économie, mais on a ce pouvoir de subventionner, d'aider ces structures qui innovent, qui inventent des nouveaux systèmes de fonctionnement interne, qui inventent souvent des nouveaux emplois, des nouveaux services, très souvent non délocalisables et qui vont quasiment tout le temps dans le sens du bien-être commun et de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique.

Parmi les structures que l'on va aider sur ces deux délibérations, je voulais juste en citer deux, c'est Envie Autonomie. La structure Envie, je pense que la plupart d'entre vous la connaissent, c'est une structure d'insertion qui répare et revend avec garantie du matériel électroménager et qui là, lance Envie Autonomie qui aura pour objectif de réparer du matériel médical et du matériel pour les personnes en situation de handicap, donc ça me paraît un secteur assez intéressant. Et les Ateliers de l'Audace qui est une structure, mon collègue Vincent MONOT est parti, mais qui répare des vélos et qui va là lancer un projet de reconditionnement, de rénovation et de revente ou de location de vélos adaptés aux personnes en situation de handicap également.

Je vous propose de voter favorablement ces deux rapports.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, on passe donc au vote.

Le 4507, qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Le 4508, qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté également.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous passons, Monsieur ESCARAVAGE, toujours avec vous, au 4475.

**12. 4475 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant modificatif à la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) – « Maison Métropolitaine d'insertion pour l'emploi de Lyon » (MMI'e), sis 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7<sup>e</sup>, Direction du Développement Territorial**

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Alors, je vais aller beaucoup plus vite sur le 4475 qui concerne une modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public qui est la Maison Métropolitaine d'insertion pour l'emploi, que l'on appelle la MMI'e, dont je vous ai déjà parlé plusieurs fois à plusieurs conseils d'arrondissement. Pour faire simple, dans cette MMI'e, nous avons dix-neuf nouvelles communes de la métropole qui veulent rentrer dans la MMI'e et qui n'en faisaient pas encore partie, donc il faut qu'on modifie la convention constitutive qui est en gros l'équivalent des statuts de la MMI'e pour permettre à ces communes de rentrer. Et le plus gros changement, c'est la modification du nombre de voix des différentes structures. Pour faire court, la Métropole avait 48 % des voix, elle en aura 42 ; la Ville de Lyon avait 12 % des voix, elle en aura 10 ; et les autres communes avaient 12 % des voix, elles en auront 20. Si vous faites le calcul, on retombe sur nos pieds, les autres voix étant l'État, la Région et Pole Emploi. Je vous propose donc de voter favorablement ce rapport

Mme LA MAIRE : Parfait, moi de même.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous passons aux rapports qui concernent la solidarité, les solidarités avec vous, Madame WIBER, et notamment le 4547 qui concerne notre politique d'accueil sur le territoire et donc aussi un clin d'œil à Sylvie TOMIC qui s'occupe de cette délégation au niveau de la Ville de Lyon. Allez-y, Madame WIBER.

**13. 4547 - Signature entre l'État, la Métropole de Lyon, les Villes de Lyon et de Villeurbanne, du contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) à destination du public primo-arrivant, Mission égalité et hospitalité**

Rapporteuse : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci. Alors, comme son nom l'indique, cette délibération porte sur la signature du contrat territorial d'accueil et d'intégration entre l'État et la Métropole de Lyon et les Villes de Lyon et Villeurbanne à destination d'un public primo-arrivant.

Quelques explications au sujet de cette convention puisqu'un précédent CTAIR avait été signé dès 2019 entre la Métropole et l'État. Au début de l'année 2022, ce dispositif a évolué et c'est tout l'objet de cette délibération.

Tout comme sa grande sœur, il s'agit d'une convention pluriannuelle de 4 ans. Dans sa nouvelle version, le dispositif a perdu un « R », c'est finalement pour s'élargir sur trois aspects. Tout d'abord, il intègre désormais les Villes de Lyon et Villeurbanne aux côtés de la Métropole qui, auparavant, était l'unique signataire. Ensuite, les associations partenaires sont désormais plus nombreuses et leur champ d'action diversifié. Ce sont aujourd'hui dix-sept projets qui ont été retenus suite à un appel à projets lancé pour agir en faveur de l'accès au logement des primo-arrivants, l'accès à l'emploi, l'accès aux droits, l'accompagnement au numérique, l'intégration au sein de la société civile et l'identification et la prise en charge des problématiques de santé mentale et d'addiction. Enfin, cette convention permet de maintenir des ressources humaines qui étaient déjà présentes au sein de la Métropole, dédiées à la

coordination, à la mise en œuvre et au suivi de ces actions. Enfin, l'ancien CTAIR s'adressait exclusivement à un public de personnes réfugiées alors que ce nouveau CTAI s'adresse désormais à des personnes réfugiées, mais également à des primo-arrivants sur notre territoire, c'est-à-dire des personnes titulaires d'un premier titre de séjour de moins de 5 ans ayant pour projet de s'installer durablement en France.

Parlons enfin du nerf de la guerre, l'argent. Pour l'année 2022, ce CTAI représente une enveloppe de l'État de 661 374 euros à laquelle s'ajoute une subvention de 264 250 euros répartie sur nos trois collectivités signataires. Précision faite que 35 000 euros émanent de la Ville de Lyon. À noter que ces montants sont susceptibles d'être modifiés sous réserve de confirmation des services de l'État des projets retenus.

Si on peut saluer, vraiment, les nouvelles modalités de ce contrat, toutefois, on peut aussi regretter qu'elle s'adresse une fois de plus à un public disposant de droits et de titres qu'elle ne soutienne aucunement les collectivités à mettre en place en politique locale d'accueil inconditionnelle. Quand l'État veut, il peut ; visiblement, en matière d'accueil, l'État veut, mais pas pour tout le monde. À l'échelle de notre ville, ce manque d'organisation de l'accueil ne fera qu'augmenter la pauvreté, les inégalités et les tensions entre citoyens. En attendant, prenons ce qui est à prendre et je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Et nous passons au rapport suivant, le 4380, toujours avec vous, Madame WIBER.

#### **14. 4380 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 201 750 euros, Autorisation de signer les conventions de financement, Action Sociale**

Rapporteure : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Vu que le *running gag* de ce conseil d'arrondissement, c'est d'aller plus vite que les camarades, je vais faire plus rapidement, cette fois. D'autant plus que c'est une délibération assez classique d'attribution de subventions à destination d'associations qui mènent des actions dans le champ de l'aide alimentaire, le soutien aux personnes réfugiées, la lutte contre l'exclusion, le maintien du lien social, l'accès à l'hygiène et aux soins auprès de personnes en situation de précarité.

C'est une subvention pour un montant total de 201 750 euros qui est répartie entre une dizaine d'associations. En plus de cette subvention, il y a quelques conventions qui ont été allouées à cinq de ces associations puisque le montant des subventions allouées pour l'année 2022 est égal ou supérieur à 23 000 euros.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame WIBER. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Et donc, désormais, c'est Madame GRIES qui a la parole sur notre traditionnel rapport d'appel à projets internationaux. Je vous en prie, Madame GRIES.

**15. 4376 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale, Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 phase 2 et lancement de l'appel à projets internationaux 2023 avec de nouvelles modalités, Cabinet du Maire, Service des Relations Internationales**

Rapporteure : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Cet appel à projets internationaux qui existe depuis 2017 est l'un des axes qui permet à la Ville de Lyon d'étendre son ouverture sur le monde et de rayonner en mettant en valeur les nombreux projets des acteurs existants dans notre ville.

La Ville de Lyon a à cœur la question des relations internationales et nous soutenons d'année en année un peu plus de porteurs de projets. Entre 2021 et 2022, ce sont six structures soutenues en plus, passant de cinquante-sept à soixante-trois, le nombre de projets subventionnés ayant pour thématique ainsi bien l'internationalité que la francophonie, l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale que la solidarité internationale. Certains événements ont déjà eu lieu à l'instar de la 22<sup>e</sup> édition du Festival Cinémas du Sud qui s'est déroulé en avril 2022, mais vous pourrez courir en famille samedi 24 septembre, donc dans pas très longtemps, dans le parc de la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de l'événement de l'association Solidarité Marathon des Sables, ou encore aller admirer les œuvres des artistes de *street art* dans le cadre du festival Peinture Fraîche en octobre 2022 à la Halle Debourg dans le 7<sup>e</sup>, et même participer à une première édition du festival hétéroclite en novembre 2022. Ce festival a pour but de favoriser l'émergence d'un débat autour des droits et luttes LGBTQI+ et féministes, et certains élus de la droite qui ne sont pas présents ce soir devraient y faire un tour pour leur ouverture d'esprit.

Comme le disait Martin GRAY, un écrivain véritable passeur d'espérance décédé en 2016 : « L'homme peut être seul au milieu des autres, mais celui qui est ouvert au monde, celui qui sait demeurer fraternel, celui qui est solidaire des autres, celui-là même, même solitaire, n'est jamais seul. » Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Madame GRIES, pour cette belle citation. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Bon, effectivement, vous l'avez souligné, Madame GRIES, nous n'avons pas d'élus de l'opposition ce soir, donc c'est un peu redondant, les votes, mais on va continuer quand même, et donc, le rapport est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On parle désormais éducation populaire avec vous, Madame VACHER, et le rapport 4480.

**16. 4480 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 3 727 113 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire, Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires, Direction du Développement Territorial**

Rapporteure : Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, alors, cette délibération est pour le moins usuelle puisque l'on vote, chaque année, une seconde tranche de subvention pour le fonctionnement des MJC, centres sociaux, maisons d'enfance et structures d'éducation populaire. Nous avons voté en janvier dernier les nouvelles conventions-cadres suite à l'appel à initiative associative qui a été lancé par la Ville de Lyon, ainsi que les premières tranches de

subvention, et il nous est proposé de voter aujourd'hui le versement du solde ajusté suite aux rencontres techniques et politiques qui ont eu lieu avec les structures d'éducation populaire. Pour le 7<sup>e</sup>, ce sont le Centre social de Gerland, la MJC Jean Macé, la maison de l'enfance du 7<sup>e</sup> et l'Arche de Noé qui sont concernés. Je profite de cette délibération pour signaler aux habitants et habitantes qui suivent ce conseil que les structures d'éducation populaire seront à l'honneur du prochain journal du 7<sup>e</sup> arrondissement, donc ne le manquez pas et n'hésitez pas aussi à passer la porte de ces quatre lieux créateurs de liens. La période actuelle est synonyme d'inscription pour l'année scolaire 2022-2023 et donc, chers collègues, je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame VACHER. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On retourne vers vous, Madame GRIES, mais cette fois-ci nous parlons petite enfance et les subventions de fonctionnement aux structures de petite enfance. Je vous en prie.

#### **17. 4498 - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2022 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 560 648 euros, Approbation du modèle de convention d'application financière, Direction de la Petite Enfance**

Rapporteuse : Aurélie GRIES

Mme GRIES : Merci, Madame la Maire. Cette délibération habituelle que je présente deux fois par an porte sur les subventions de fonctionnement 2022 aux associations gestionnaires d'équipement de petite enfance.

Comme vous le savez, notre arrondissement, comme notre ville, est riche d'associations et développe sa politique de petite enfance en partenariat avec les structures associatives d'accueil de jeunes enfants. Elles représentent 68 % de l'offre d'accueil collective sur l'arrondissement et 45 % sur la ville de Lyon. Ces subventions de fonctionnement, en complément des subventions CAF sont d'autant plus essentielles aujourd'hui au regard de plusieurs besoins : équilibrer la trésorerie compte tenu de la baisse des recettes suite aux conséquences de la crise COVID, maintenir l'offre d'accueil pour les enfants lyonnais quand certains arrondissements, comme le nôtre, sont à flux tendu, faire face à la crise économique et à l'augmentation du coût des fluides et des produits de première nécessité – on en a assez parlé ce soir – mais également de pérenniser les emplois. Je souhaitais revenir sur ce dernier point. Depuis plus d'une dizaine d'années, la politique nationale de petite enfance n'a pas été à la hauteur des enjeux, comme la politique sociale, éducative ou sanitaire d'ailleurs. Les conditions de travail déjà éprouvantes des professionnels de la petite enfance n'ont fait que se dégrader. Cette dégradation s'est précipitée durant le précédent mandat avec la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique promulguée en 2020 qui a eu d'énormes impacts sur la qualité de l'accueil des jeunes enfants. À cela, on rajoute la crise COVID avec un protocole modifié régulièrement en plusieurs mois de crise et qui a été inapplicable par les équipes, mettant en tension tout un microcosme déjà fragilisé. Le secteur de la petite enfance n'attire plus, parce que ces métiers ne sont pas reconnus ou peu revalorisés, pourtant, dans le cadre de la promotion des services publics et du pacte social, la Ville de Lyon a revalorisé les salaires des éducatrices de jeunes enfants. Je dis « éducatrices », bien sûr, parce que c'est principalement des femmes et des auxiliaires de puériculture travaillant dans les établissements municipaux. Cette revalorisation a permis de recruter cet été, mais nous espérons que l'État s'engage réellement en revalorisant les salaires des professionnels de la petite enfance dans sa globalité, qu'il augmente immédiatement et massivement des places en centre de formation pour ces métiers afin de lutter contre la pénurie

de professionnels qui mettront de plus en plus de familles dans des situations compliquées. La collectivité ne pourra pas pallier indéfiniment les manquements de l'État. Le gouvernement français a le devoir de mettre en place les politiques nécessaires afin que les enfants puissent être accompagnés dignement dès leur plus jeune âge. Pour cela, il nous paraît essentiel de reconnaître et de respecter les métiers de la petite enfance.

Je peux mettre ici qu'il y a une manifestation le 6 octobre, « Pas de bébé à la consigne », pour lutter contre ces manquements de l'État. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame GRIES. Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je passe désormais la parole à Madame LÉCLUSE pour les trois rapports suivants qui concernent les politiques éducatives.

**18. 4459 - Approbation de deux conventions fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire pour les années scolaires 2022-2023 à 2024-2025 entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Direction des Affaires Culturelles**

**19. 4410 - Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles de Lyon dans le cadre du programme de réussite éducative, Direction de l'Éducation**

**20. 4409 - Signature d'une convention cadre pour l'année scolaire 2022-2023 entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour un soutien aux actions portées par l'association en faveur de la lutte contre les inégalités éducatives et en faveur de la jeunesse et attribution d'une subvention de 100 000 € pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour la période septembre-décembre 2022, Direction de l'Éducation**

Rapporteure : Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Voire les six, mais on va déjà commencer par trois. Comme vous le savez, le projet éducatif 2021-2026 est venu refonder l'alliance éducative lyonnaise pour une démarche de concertation inédite reconnaissant le pouvoir d'agir des acteurs locaux, y compris des enfants. Il y avait eu 5 000 contributions à l'automne 2021.

Il incarne une nouvelle dynamique éducative partenariale et s'inscrit pleinement dans la philosophie de la ville à hauteur d'enfant. Il a pour ambition de réduire les inégalités en matière d'éducation dans un souci de justice sociale et s'appuie sur trois piliers, trois ambitions éducatives : l'éducation à la transition écologique ; l'éducation à la citoyenneté, l'engagement et émancipatrice ; l'éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive. Chaque année scolaire, des moyens matériels, humains et financiers sont mobilisés directement par la Ville de Lyon pour traduire ce projet éducatif de Lyon en actions concrètes. Ces projets sont soutenus par des équipes pédagogiques de l'éducation nationale, de la Ville de Lyon et des partenaires associatifs. Les moyens mobilisés font l'objet d'un ensemble de délibérations que l'on va passer en revue.

Dans ces trois délibérations, il s'agit de voter, d'approuver, j'espère, les partenariats avec trois grandes institutions. Le rapport 4459, c'est le partenariat renforcé avec le Conservatoire de musique, l'éducation nationale et la Ville de Lyon. Alors, la Ville de Lyon, le Conservatoire et l'éducation nationale ont mis en place depuis plusieurs années une collaboration dans les écoles primaires et publiques de Lyon afin de développer l'intervention musicale pendant le

temps scolaire. L'objectif est de faire intervenir des professionnels de musique et de danse aux côtés des enseignants et des enseignantes. La subvention 2022-2023 augmente de 100 000 euros pour atteindre 1 million d'euros pour embaucher cinq personnes supplémentaires et au total, ce sera quarante intervenants qui interviendront auprès des écoles publiques pour 460 heures de musique et de danse auprès de 15 000 élèves. Ça, c'est le premier partenariat.

Ensuite, il s'agit d'une signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles dans le cadre de la participation au programme de réussite éducative. Cette délibération est récurrente d'année en année et permet le remboursement à la Ville de Lyon des moyens engagés par la Ville de Lyon dans la mise en œuvre du projet de réussite éducative, dispositif co-financé par l'État. Ce projet de réussite éducative vise à proposer des parcours individualisés aux enfants de 2 à 16 ans résidants ou scolarisés dans les quartiers prioritaires de la ville. Il met en œuvre aussi l'intervention des équipes médico-sociales auprès des équipes pédagogiques pour accompagner les enfants et leur famille. Le remboursement s'élève à hauteur de 147 000 euros.

Enfin, dernière grande convention, c'est une convention-cadre avec l'AFEV pour poursuivre le soutien que vous connaissez, j'imagine, au dispositif Ambassadeur du livre. L'AFEV déploie soixante-quinze ambassadeurs du livre, il faut le savoir, ce sont des services civiques auprès de cent-vingt-et-une écoles. Par exemple, dans le 7<sup>e</sup>, c'est Aristide Briand, mais il y en a d'autres, et donc, elle s'appuie, aux côtés des équipes pédagogiques, sur les livres mis à dispositions dans les écoles pendant le temps scolaire et la pause méridienne. Elles vont accompagner les enfants dans les bibliothèques municipales, voire même participer au Quais du Polar. Il s'agit d'un premier versement, il y en aura d'autres, à hauteur de 100 000 euros. Je vous propose de valider, bien sûr, et d'approuver ces trois conventions.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LÉCLUSE, pour ces présentations. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc le premier rapport à vos voix sur la musique, le 4459.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Le suivant, le 4410 sur la Caisse des écoles et le programme de réussite éducative.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Et donc, le 4409 sur les ambassadeurs du livre.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Vous reprenez la parole, Madame LÉCLUSE, pour les trois rapports suivants concernant à nouveau l'éducation à l'école.

**21. 4407 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026, Propositions d'attribution de subventions sur les temps extrascolaires, Année scolaire 2022-2023, Direction de l'Éducation**

**22. 4406 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026, Propositions d'attribution de subventions dans le cadre des dispositifs CEL-CLAS-REAAP et pour les temps périscolaires, Année scolaire 2022-2023, Direction de l'Éducation**

**23. 4405 - Projet éducatif lyonnais 2021-2026, Propositions d'attribution de subventions sur le temps scolaire, Année scolaire 2022-2023 et convention avec l'association des péniches du Val de Rhône, Direction de l'Éducation**

Rapporteure : Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Donc, on est toujours dans le cadre du déploiement du projet éducatif de Lyon et là, il s'agit de moyens financiers. On va parler des temps scolaires, des temps périscolaires et des temps extrascolaires, ce sont les trois délibérations.

Dans le temps scolaire, il s'agit de subventions à hauteur de plus de 500 000 euros – il y a les montants précis dans la délibération – qui vont permettre de soutenir trente-trois projets non réalisés et de nouveaux projets qui vont s'inscrire dans les trois piliers du projet éducatif de Lyon. Je les rappelle : la transition écologique ; l'émancipation et la citoyenneté ; enfin, justice sociale et inclusion. Par exemple, c'est le soutien financier à trente lieux d'accueil parents, les fameux (pour ceux qui connaissent : LAPE), mais aussi deux-cent-dix projets d'initiative locale qui sont extrêmement nombreux, donc on ne peut pas vraiment les citer. Ils sont extrêmement nombreux, je pense qu'il y en a plus d'une centaine sur le 7<sup>e</sup> arrondissement. On peut par exemple citer les projets de jardins pédagogiques ou projets liés à la biodiversité dans l'école de Gilbert Dru, de Daubié, ou de Blandan ; des projets liés à l'éducation à la citoyenneté, par exemple à l'école Aristide Briand, dans chaque niveau, CP, CE1, etc., jusqu'en CM2, les élèves vont bénéficier d'une activité différente liée à l'accès à la culture, visite de l'opéra, du théâtre de la Croix-Rousse, etc. ; et enfin, troisième volet, beaucoup de projets autour d'une éducation plus juste et plus inclusive, notamment l'aide à la scolarité des enfants en situation de handicap – soulignons notamment l'implication de l'école Marcel Pagnol – ou encore des ateliers autour des émotions ou du bien vivre à l'école Ravier.

Ça, c'est sur beaucoup de soutiens financiers à des activités scolaires, mais il y a aussi les temps périscolaires et donc, il y a les soutiens à des projets pédagogiques et à de nombreux projets qui soutiennent les associations qu'a citées Lucie VACHER, notamment la MJC Jean Macé, le Centre social Gerland, l'Arche de Noé, le théâtre de Gerland ou encore le soutien spécifique à l'action de l'ARTAG, c'est en direction des enfants de l'aire de Surville.

La troisième délibération concerne les temps extrascolaires, donc en dehors de l'école. Il s'agit de développer l'accessibilité à l'ensemble des enfants de Lyon sur l'ensemble du territoire de Lyon, et donc plus particulièrement sur les territoires fragiles. Notons par exemple les tickets de Sport culture pour un montant de 7 000 euros pour le 7<sup>e</sup>, ou l'amélioration de l'accueil des enfants en situation de handicap pour un montant de 4 500 euros.

Beaucoup, beaucoup d'actions avec des écoles extrêmement investies qui ont proposé de nombreux projets très intéressants.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LÉCLUSE. Est-ce qu'il y a des interventions sur ces délibérations ? Non, je les sou mets donc à vos voix dans l'ordre.

Numéro 4407, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Numéro 4406, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Numéro 4405, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : En l'absence de Monsieur ORGOGOZO qui est donc adjoint à la mairie du 7<sup>e</sup> à la culture, c'est vous, Madame LÉCLUSE, qui allez présenter les rapports culture et

mémoire et on commence par l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants, le rapport 4486.

**24. 4486 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 41 400 euros, Direction du Développement Territorial**

Rapporteuse : Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Ça a été préparé par, bien sûr, Monsieur ORGOGOZO. Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants, comme vous l'avez dit. Ces associations ont bien entendu le rôle de soutenir et d'aider les anciens combattants et compagnons d'armes, mais aussi le rôle de transmission vis-à-vis des jeunes générations dans le cadre du devoir de mémoire. En ces temps troublés, on a plus que jamais l'impression d'un retour en arrière, que ce soit géopolitique ou dans d'autres domaines, ce devoir de mémoire devient d'autant plus important pour tenter d'éviter de reproduire les erreurs du passé. Dans cette délibération, il est proposé de voter une enveloppe de subvention globale de 41 400 euros, dont 7 500 euros sont fléchés pour des associations du 7<sup>e</sup> arrondissement. Cela concerne l'APAM, Association du Patrimoine Militaire de Lyon et sa région ; la FARAC, Fédération des Amicales Régimentaires et d'Anciens Combattants de Lyon et de sa région ; et le MUADIR, Mouvement d'Union et d'Action des Déportés et Internés de la Résistance. Ces subventions permettront notamment l'installation d'expositions à destination de tout public et l'organisation de visites pédagogiques dans un camp nazi pour les collégiens et lycéens lyonnais.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LÉCLUSE.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Vous présentez le rapport suivant, cette fois vraiment sur la culture avec l'approbation des grands principes de la Charte de coopération culturelle, c'est le 4461.

Mme LÉCLUSE : Alors... oui, oui, on va peut-être passer au suivant, parce que là, je ne l'ai pas.

Mme LA MAIRE : Est-ce que vous voulez qu'on inverse l'ordre du jour. Lequel vous arrange ? Non, sinon, on peut faire passer le sport, peut-être, le temps de reprendre vos esprits, si Monsieur FEKRANE, vous êtes prêt pour la présentation des rapports sur le sport ? Donc, le premier 4473, on fait ça, vous êtes tous d'accord ? Sur les vestiaires de la Plaine des jeux. Allez-y, Monsieur FEKRANE.

**25. 4473 - Plaine des jeux de Gerland, Construction d'un bâtiment vestiaires, 405 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon, Opération n° 07032612, Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-4, programme n° 00004, Direction de la Construction**

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Bonsoir à tous et toutes, il s'agit de la Plaine de Gerland. Tout d'abord, j'aimerais juste faire un aparté, le 25-26 mars 2021, il a été approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon. Il s'agissait de la Plaine de jeux de Gerland. Le 7 juillet 2022, il a été aussi approuvé l'aménagement d'équipements sportifs pour 2021-2026. Comme vous le savez tous et toutes, la Nouvelle-Zélande a retenu la ville de Lyon pour implanter son camp

de base durant la Coupe du monde de rugby 2023. Cette délibération porte sur la Plaine de jeux de Gerland dans le but d'accueillir le mieux possible les All Blacks. Il était initialement envisagé de renouveler les vestiaires historiques de la Plaine des jeux. Après une étude approfondie, il paraît plus judicieux de démolir et de reconstruire totalement les vestiaires. La Coupe du monde de rugby étant désormais dans moins d'un an, il n'était pas envisageable de réaliser ces travaux dans ce temps contraint, c'est pourquoi ces deux éléments nous ont poussés à réfléchir à une alternative efficace, rapide et durable. En effet, pour répondre de façon pérenne aux besoins des utilisateurs de la Plaine des jeux, il a été décidé de construire un bâtiment vestiaires supplémentaire. Cette construction d'environ 300 m<sup>2</sup> permettra à la fois de pallier le manque de surface de vestiaires des usagers de la Plaine des sports depuis des années qu'ils réclament, et permettra également d'accueillir les joueurs de Nouvelle-Zélande dans les meilleures conditions.

Ce bâtiment, pour un coût total de 1 300 700 euros, comportera quatre vestiaires sportifs, deux vestiaires arbitres, un local de stockage et un espace de gardien ainsi qu'une cuve de récupération des eaux de pluie qui permettra d'arroser les terrains de manière plus responsable. Vous l'avez compris, mes chers collègues, ce bâtiment répond à la fois aux besoins des associations usagères de la Plaine de Gerland ainsi qu'aux célèbres All Blacks. Il est donc proposé de donner un avis favorable à cette délibération. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Monsieur FEKRANE, et je suis très satisfaite que l'association All Blacks et usagers de la Plaine des jeux nous permettent d'avoir des nouveaux vestiaires à Gerland. C'est une bonne opération. Et puis aussi se réjouir ici de la venue des All Blacks dans le quartier puisqu'ils se sont engagés à venir rencontrer les habitants, faire des entraînements en public, partager leur expérience avec les écoles, donc on va suivre tout cela avec intérêt. Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre les vestiaires ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : On va finir le sport, Monsieur FEKRANE, vous allez nous présenter le rapport suivant, le dispositif Trait d'Union, le 4355.

#### **26. 4355 - Dispositif Trait d'Union : attribution de subventions à diverses associations sportives, Approbation de conventions d'application financière et d'une convention annuelle mixte – Direction des Sports**

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Alors, ce dispositif, tout d'abord, j'aimerais bien faire préambule, comme d'habitude. Le 21 janvier 2019, la Ville de Lyon s'est dotée d'un appel à projets nommé Trait d'Union qui a été le premier soutien d'initiatives innovantes des associations de sports amateurs et cette année-là, il était sur deux propositions. C'est-à-dire que c'était sur deux appels. À cette époque-là, en 2019, il y a eu cent-cinquante associations qui ont eu le droit au projet Trait d'Union. Pour cette année, Trait d'Union, ce sera en une seule fois et les demandes actuellement, c'était cinquante-trois, sur les cinquante-trois dossiers, il y en a eu quarante-huit favorables. Sur Lyon 7<sup>e</sup>, il y a eu onze dossiers favorables : l'ALGM Basket, l'ALDM Omnisport, sport santé, l'ASUL Volley avec l'hôpital mère-enfant, et on a l'association ANTS. Je remercie Florence et je vous remercie, Fanny, parce qu'on était présents lors de la présentation de Lyon Handball pour Aristide Briand pour présenter le sport dans les écoles et voilà, je vous demande de voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur FEKRANE. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Madame LÉCLUSE, on peut revenir à la Charte de coopération culturelle, et vous êtes tout à fait excusée, ce n'est pas votre délégation, donc il n'y a pas de souci.

### **27. 4461 - Approbation du dispositif et des grands principes de la Charte de coopération culturelle 2022-2027, Direction des Affaires Culturelles**

Rapporteure : Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Mais je l'ai retrouvée ! Il s'agit de la nouvelle Charte de coopération culturelle 2022-2027. En fait, depuis 2004, Lyon signe une Charte de coopération culturelle avec différentes structures culturelles. Il s'agit d'un outil essentiellement politique qui vise à partager et affirmer des valeurs communes qui sont à la fois portées par la politique de la Ville et par les signataires de la charte. Donc, il s'agit de la nouvelle charte que je vous invite à lire attentivement, elle couvre la période 2022-2027 et elle a été élaborée selon plusieurs principes, notamment une très grande coopération avec l'ensemble des parties prenantes qui ont participé à cette rédaction.

Cette charte s'articule autour de trois axes :

- Le premier axe est celui de placer les habitants, les habitantes, les citoyens, les citoyennes au centre du processus, notamment en vertu des droits culturels pour tous et toutes ;
- Le deuxième axe est le territoire comme caisse de résonance naturelle de cette approche inclusive ;
- Le troisième axe étant la coopération et les partenariats durables entre les différentes structures signataires ;
- Enfin, de manière transversale, sera inclus un nécessaire volet sur la transition écologique afin d'aider les structures culturelles à être plus résilientes face aux soubresauts géopolitiques, etc., et énergétiques dont on a largement parlé ce soir.

Je vous propose de l'approuver, bien entendu.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame LÉCLUSE. Et en parlant culture, j'invite tout le monde à la fin de ce CA à aller au vernissage de la Biennale d'art contemporain, mais qui se poursuit jusqu'à décembre, donc même si vous n'y allez pas ce soir, il y a notamment des œuvres aux anciennes usines Fagor Brandt, mais aussi sur la Place des Pavillons, donc n'hésitez pas à aller découvrir tout ça, et puis évidemment dans l'ancien musée Guimet qui rouvre ses portes pour l'occasion et ça, je crois que ça fait plaisir à beaucoup de Lyonnaises et Lyonnais.

Mais bref, on va voter sur la Charte de coopération culturelle, donc le rapport 4461.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et, Madame LÉCLUSE, pour la dernière délibération culture, l'Accompagnement des initiatives locales culturelles. Vous avez la parole.

### **28. 4531 - Attribution de subventions d'investissement à 26 associations œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 250 000 euros – Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations, Direction des Affaires Culturelles**

Rapporteure : Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Il s'agit dans cette délibération d'approuver l'attribution de subventions de fonctionnement pour différentes structures lyonnaises. Ce sont des subventions qui sont des aides à la création artistique ou le soutien de projets sur certains territoires, par exemple. Mais cela nécessite aussi que ces structures soient en capacité de présenter leur travail et d'accueillir le public, c'est donc l'objet des subventions de fonctionnement qui permettent de faire cette création artistique et ensuite de le présenter au public.

Vingt-six structures ont été retenues, de très nombreuses, dont on ne va pas faire la liste ici, mais Monsieur Benjamin ORGOGOZO souhaitait mettre en avant un concert de musique de jeux vidéo. Je ne connais pas ce projet, mais il paraît très surprenant, en tout cas, une performance qui a même été présentée à l'Élysée. Elle se produit bientôt à Lyon, donc n'hésitez pas, elle est soutenue par la Ville Lyon aujourd'hui. Ça se passera dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, mais sinon, d'autres associations sont soutenues dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Mme LA MAIRE : Merci, Madame Florence LÉCLUSE, on parle bien du théâtre de l'Élysée.

Mme LÉCLUSE : Du théâtre de l'Élysée.

Mme LA MAIRE : Non, parce qu'à un moment, on s'est cru avec Emmanuel MACRON et les jeux vidéo.

Mme LÉCLUSE : Non, pas du tout, c'est au théâtre de l'Élysée. Mais allez voir, je suis curieuse aussi.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Je vous remercie.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous passons au dernier rapport de la soirée que je vais vous présenter, c'est le 4357 qui concerne les dotations aux arrondissements.

#### **29. 4357 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2023, Direction des Finances**

Rapporteuse : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Là aussi, c'est un rapport classique, on le vote tous les ans et donc là, on parle plutôt de la répartition des différentes dotations d'arrondissement et le montant global pour les neuf arrondissements. On rentrera plus dans les détails lors d'un prochain conseil d'arrondissement. Et puis, je vous rappelle d'ailleurs que la mairie du 7<sup>e</sup> est mairie pilote dans la budgétisation sensible aux genres et donc, lors du prochain vote du budget d'arrondissement, nous présenterons aussi notre feuille de route en matière d'égalité femmes-hommes et de comment notre budget est analysé avec les lunettes de genre et comment il permet de respecter cette égalité femmes-hommes, mais ce n'est pas le sujet de la délibération du jour. Elle est tout à fait classique, on vote deux dotations de fonctionnement, la première, c'est la dotation de gestion locale qui nous permet notamment de payer nos fluides et qui vont largement augmenter, on l'a déjà évoqué ce soir, d'entretenir nos bâtiments.

La seconde dotation de fonctionnement, c'est la dotation d'animation locale et c'est celle avec laquelle les élus ont un petit peu la main sur l'arrondissement pour l'animer, pour faire de la démocratie locale, des réunions publiques, des événements culturels pour accompagner un certain nombre de projets et donc, on vous dévoilera un petit peu plus ce qu'on compte en faire en 2023 lors d'un prochain conseil d'arrondissement.

Et puis, troisième dotation qui est comprise dans la dotation des arrondissements, c'est la dotation d'investissement qui nous permet de faire des travaux dans nos bâtiments qui sont

transférés à l'arrondissement. Je pense, par exemple, à la Maison Ravier qui a eu droit à un rafraîchissement cet été et puis les quelques travaux que nous allons pouvoir aussi effectuer dans la maison de la rue du Professeur Grignard.

La nouveauté, quand même, dans cette délibération ce soir, c'est qu'il y a eu une analyse de la part des services de la Ville de Lyon sur comment étaient dépensées ces dotations d'arrondissement et on s'est rendu compte finalement, que l'on dépensait plus pour de l'animation locale que ce qui était voté lors des votes précédents. Donc, il s'agit aujourd'hui de voter un budget plus sincère qu'avant. On a analysé ce qui était dépensé en animation locale, ça reste des budgets de fonctionnement et donc, on transfère une certaine partie de la dotation de gestion locale vers la dotation d'animation locale pour être plus sincère dans ce qui est voté. Il y a un mode de calcul qui a été choisi en conférence budgétaire des maires d'arrondissement, donc chaque arrondissement a une enveloppe forfaitaire à hauteur de 30 000 euros, soit une hausse de 10 000 euros par rapport à 2022 et ensuite, il y a la répartition du solde qui est fait en fonction du nombre d'habitants sur la base des chiffres du recensement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021, donc nous, c'est environs 82 000 habitants.

Là, il s'agit d'un vote sur les enveloppes globales et nous y reviendrons, comme je vous l'ai déjà dit, plus dans le détail lors des prochains conseils d'arrondissement.

Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Je vous remercie.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Je vais vous remercier pour votre présence ce soir. Je n'ai pas été saisie par des questions orales ou par des vœux, je vous propose donc de conclure la séance à 20 h 13 et de nous donner rendez-vous pour le prochain conseil le mardi 18 octobre à 18 h 30. Bonne soirée à toutes et à tous.